



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 24 octobre 2019

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	<i>18</i>
PRESENTS	<i>11</i>
VOTANTS	<i>14</i>
DATE DE CONVOCATION	
17 octobre 2019	
DATE D’AFFICHAGE	
14 NOV. 2019	
Codification : 9.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 14 NOV. 2019 et publication du 14 NOV. 2019 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille dix-neuf, le **vingt-quatre octobre**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le dix-sept octobre deux mille dix-neuf** s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Christine VALADE, Bernard PLACE, Christian LAREURE, André ALEX, Jérôme RACINE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Maryline PHILIPPE-HENRIQUES, Patricia PERRET et Julia WILMET.

Absents avec excuse : Christian MATRAS donne pouvoir à Christine VALADE

Fabienne STALARS donne pouvoir à Christian LAREURE

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE

Absents sans excuse (= sans pouvoir) : Patrick DUCROS, Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE, Samuel CATELAND et Antoine DUPIN

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Jérôme RACINE

OBJET : 2019-049 : approbation du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le DICRIM, document recensant les risques pouvant toucher la commune et les mesures de sauvegarde prévues pour y répondre.

C'est une obligation à la charge de la commune, notamment dans le cadre des pouvoirs de police du Maire. Il sera mis à jour régulièrement.

Le DICRIM est présenté à l'assemblée dans le détail.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le DICRIM tel qu'annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 30 octobre 2019

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

